SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un Piano "Kroeger" de valeur.

Junius Hart Piano House, Ltd. vs Mme Julia E. Moore.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 88,422 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 4 août 1909 à 10.30 heures A. M. la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt, rue Ste Anne entre Royale et Chartres.

Un Piano "Kroeger".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Solomon Wolff, avocat pour la demanderesse.

24 juil—24 29—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District,

Portant le No municipal —— rue Broad, entre St-Philippe et Dumaine (ilet borné par la rue White).

Mlle L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 90,231 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 353, borné par les rues Broad, Dumaine, St-Philippe et White, désignés par les Nos 25 et 26 d'après les titres et comme par plan de Meghera, voyer, annexé à un acte de vente par Foy à Danga passé pardevant M. V. De Jan, notaire, le 7 août 1894, et mesurant d'après ledit plan, chacun vingt-neuf pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Broad, vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent pieds chacun entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse.

23 juil—23 24 30—août 6 13 20 26

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de vente, en date du 15 juillet 1909, à moi adressé dans la succession de Anne Hogan, No 89,016, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, je vendrai à l'encan pour du comptant, à mon entrepôt, rue Ste Anne entre Royale et Chartres, LUNDI, 2 août 1909 à 10.30 heures a. m.

1 MALLE ET SON CONTENU (vieux linge, etc.)

LOUIS KNOP.

Shérif Civ. de la Paroisse d'Orléans.

Carroll, Henderson & Carroll, avocats de l'administrateur.

21 juil—21 27—août 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété améliorée de valeur du Deuxième District.

Portant les Nos municipaux 1542-1544 rue St-Louis, entre Villeré et Robertson.

L. A. Odile Vredenburgh vs August Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 90,231—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 26 août 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 184, borné par les rues St-Louis, Villeré, Robertson et Conti, mesurant en mesure américaine vingt-huit pieds cinq pouces de face à ladite rue St-Louis sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles d'après un plan fait par J. Brilly, voyer, le 20 janvier 1849, déposé pour référence en l'étude de A. M. Mazureau, ancien notaire en cette ville.

Les bâtisses et améliorations portent les numéros municipaux 1542-1544 rue St-Louis.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication, faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

L. A. Hubert, avocat pour la demanderesse.

23 juil—23 30—août 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du Troisième District.

Portant les Nos municipaux 1907 et 1909 rue Rocheblave, entre les rues Allen et Annette.

French Market Homestead Association vs Joseph Lastus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,551—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré d'ilet No 1333 borné par les rues Rocheblave (anciennement Vertu), Allen (anciennement Nouveau St-Bernard) Dorgenois (anciennement Magistrat) et Annette, ledit morceau de terre est à une distance de quatre vingt-dix pieds du coin des rues Rochebiave et Allen, et mesure soixante pieds de face sur ladite rue Rochebiave, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ledit morceau de terre est une partie du terrain désignée par la lettre B sur un plan de George De Armas, voyer, en date du 1er juin 1904, annexé à un acte de vente passé pardevant Robert Legier, notaire, le 7me jour de juin 1904.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de 10 0/0 du prix de la vente.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

A. J. Peters, avocat de la demanderesse.

2 juil—2 3 9 16 23 30—août 5

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Birmingham Trust & Savings Company vs Black & Laird et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 85,278 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 août 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tous les droits, titres et intérêts dans et à 249 actions du fonds-capital de la Black-Laird, Limité, appartenant à Madison R. Laird, sujets à n'importe quels droits que Walter S. Dickey peut avoir à ceux-ci.

2° Tous les droits, titres et intérêts de James L. Black dans et à 250 actions du fonds-capital de la Black-Laird, Limité, sujets à n'importe quels droits que Walter S. Dickey peut avoir en ceux-ci.

3° Tous les droits, titres et intérêts dans et à 250 actions du fonds-capital appartenant à Madison R. Laird dans la compagnie de Black-Laird Company, Limité, sujets à n'importe quels droits que Walter S. Dickey peut avoir en cela.

4° Tous les droits, titres et intérêts de James L. Black dans et à 249 actions du fonds capital de la Black-Laird Company, Limité, sujets à n'importe quels droits que Walter S. Dickey peut avoir en cela.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Merrick & Lewis, Ph. Gensler Jr et R. J. Schwarz, avocats pour la demanderesse.

23 juil—23 24 27 31 —août 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Frank ou Francis Schaub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 90,433 — Division A—Attendu que Mme Therese Alligster, veuve de Frank ou Francis Schaub, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank ou Francis Schaub, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. J. Peters, avocat.

25 juil—25 29—août 3

Succession de Mme Mary Condon, Veuve de Bernhardt Phillips.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 86,881 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il y en a) pour lesquelles le compte final présenté par Ferdinand B. Phillips, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier —H. E. Upton, avocat.

24 juil—24 28—août 3

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 112. Nouvelle Orléans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joseph Rome ou Rose.

No 90,130 Cour Civile de District.

L'élégant Cottage Simple, 1015, rue Marigny.

JEUDI, le 12 août 1909, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus le —— juillet 1909, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 372 borné par les rues Marigny, Rempart (autrefois Amour), St Claude (autrefois Bons Enfants) et Mandeville, mesurant en mesure française, trente cinq [35] pieds de face à la rue Marigny, sur soixante [60] pieds de profondeur entre lignes parallèles. D'après un devis ou certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer et ingénieur, daté du 24 octobre 1905 annexé à un acte pardevant C. G. Robertson, notaire, le 6 novembre 1905 ledit lot est désigné par le numéro Quatre et est formé du fond extrême du lot original désigné par le numéro 296 et commençant à une distance de quatre-vingt-dix pieds sept pouces et une ligne de l'encoignure des rues Marigny et Remparts et mesurant en mesure américaine trente-sept pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny, la même largeur dans le fond sur une profondeur de soixante-trois pieds onze pouces trois lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 et payer pour ceux certificats et l'acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

No 137 rue Carondelet.

11 juil—11 18 25—août 1 8 12

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS DESIGNS COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA STATE OF LOUISIANA PARISH OF ORLEANS CITY OF NEW ORLEANS

BE IT KNOWN That on this Thirteenth day of the month of February in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six and of the Independence of the United States of America the one hundred and twenty-ninth before me ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana duly commissioned and qualified and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organisation of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888 they have formed and organised and do by these presents form themselves their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit.

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citation or other legal process shall be served on the President of the Company or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III.

The objects and purposes for which this corporation is organised and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders, and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities; to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities, to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it: to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors and shall be elected at an annual meeting of the stockholders, to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit:

H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent, said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or altered or the corporation may be dissolved, by a vote of three-fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Middleton Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after due reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses:
M. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans in Book 842, February 14th 1906

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge,

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. C.

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,

EDITION HEBDOMADAIRE,

EDITION DU DIMANCHE.

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE

Pour les Etats-Unis, Port Compris:

$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris

$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.

Pour les Etats-Unis, port compris:

$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois

Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:

$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.

Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR

Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.